

Séance publique du 20 septembre 2004

Délibération n° 2004-2131

commission principale : finances et institutions

objet : **Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts à taux fixe élevé**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine contracte régulièrement, pour financer ses équipements, des emprunts à long terme à taux fixe quand les niveaux de taux sont intéressants au moment de la conclusion du contrat.

Les banques proposent actuellement des conditions financières plus attractives, tant à taux fixe qu'à taux révisable.

Or, la Communauté urbaine cherche en permanence à limiter la charge financière de sa dette et à rembourser par anticipation les prêts aux conditions élevées par rapport au marché actuel pour les refinancer selon ses besoins.

Les emprunts portés par les budgets annexes des eaux et de l'assainissement sont définis dans le tableau ci-après :

Budget	Prêteur	Contrat	Capital restant dû après échéance (en €)	Date d'échéance annuelle	Taux d'intérêt	Durée résiduelle	Indemnités estimées (en €)
budget annexe des eaux	Caisse des dépôts et consignations	17/987 336.01T dossier 8328	464 109,52	25 octobre 2004	5,61 %	2 ans	13 462,23
budget annexe de l'assainissement	Caisse des dépôts et consignations	17/987 336.01T dossier 5628	443 030,09	25 octobre 2004	5,61 %	2 ans	12 850,78
total			907 139,61				27 099,06

Les remboursements anticipés sont soumis au versement d'indemnités au prêteur estimées à un montant total de 27 099,06 € à régler à la date du remboursement anticipé.

Le remboursement anticipé pourra intervenir à la date d'échéance 2004.

Le refinancement des prêts portés par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pourra se faire auprès d'autres prêteurs, sur la base de la durée résiduelle moyenne ; le financement des indemnités de remboursement anticipé sera assuré par emprunt.

Les écritures comptables qui enregistreront le remboursement anticipé, le paiement de l'indemnité au prêteur initial et le financement du capital restant dû augmenté de l'indemnité de remboursement anticipé, seront les suivantes :

Remboursement anticipé du capital - dépense

Libellé	Compte	Fonction	Montant (en €)
budget annexe des eaux	166 000	111	464 109,52
budget annexe de l'assainissement	166 000	222	443 030,09

Paiement de l'indemnité de remboursement anticipé - dépense

Libellé	Compte	Fonction	Montant estimé (en €)
budget annexe des eaux	668 000	111	13 462,23
budget annexe de l'assainissement	668 000	222	12 850,78

Refinancement du capital et de l'indemnité - recette

Libellé	Compte	Fonction	Montant (en €)
budget annexe des eaux	166 000	111	477 571,75
budget annexe de l'assainissement	166 000	222	455 880,87

Les indemnités refinancées feront l'objet d'écritures d'ordre budgétaire pour constater l'étalement de leur charge sur la durée des emprunts de refinancement.

Le gain total réalisé en charge budgétaire, après refinancement du capital restant dû et financement de l'indemnité, est estimé à 7 900 € sur la durée résiduelle des prêts.

Cette opération contribuerait donc à la réduction de la charge financière de la dette ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à :

a) - rembourser par anticipation le capital restant dû des prêts, soit un montant total de 907 139,61 € à l'échéance 2004, aux comptes 166 000 de chacun des budgets :

- budget annexe des eaux : 464 109,52 €,
- budget annexe de l'assainissement : 443 030,09 €,

b) - verser au prêteur les indemnités correspondantes d'un montant estimé à 27 099,06 € inscrites au compte 668 000 de chacun des budgets :

- budget annexe des eaux : 13 462,23 €,
- budget annexe de l'assainissement : 12 850,78 €,

c) - souscrire, en tant que de besoin, les prêts nouveaux destinés à couvrir le capital remboursé ainsi que l'indemnité et les inscrire au compte 166 000 de chacun des budgets :

- budget annexe des eaux : 477 571,75 €,
- budget annexe de l'assainissement : 455 880,87 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,